

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022/32

Nombre de Conseillers
En exercice : **11**
Présents : **11**
Votants : **11**

**L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
Le VINGT-CINQ OCTOBRE**

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 18/10/2022

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, DECHAVANNE Carole, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : néant

Secrétaire : Carole DECHAVANNE

Délibération publiée le 07/11/2022

RÉVISION DE L'EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE JARNOSSE

Monsieur le Maire rappelle la démarche de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies et de la préservation environnementale lorsqu'elle a choisi un éclairage public interrompu de minuit à 5 heures toutes les nuits, à l'exception de la nuit du samedi au dimanche, par délibération n°2020/34 du 13 octobre 2020.

Dans le contexte énergétique et environnemental actuel, et avec un recul permettant d'apprécier le fonctionnement de cette extinction partielle de l'éclairage public sur la commune de jarnosse depuis sa mise en place au 1^{er} janvier 2021, Monsieur le Maire propose d'étendre la plage horaire d'extinction.

Le Conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- DÉCIDE, à l'unanimité, que l'éclairage public sera interrompu de 22 h à 6 heures toutes les nuits sur l'ensemble du territoire communal.
- PRÉCISE que cette extinction partielle de l'éclairage public peut être suspendue occasionnellement si nécessaire.
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette décision, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Fait à JARNOSSE, le 28 octobre 2022

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Carole DECHAVANNE

